

## MOTIP Brake Cleaner

N° comm. : 000291

### Fiche Technique



Brake Cleaner est un nettoyant spécialement développé pour éliminer la graisse et la saleté des freins à disque. Le nettoyant Brake Cleaner a un jet directionnel puissant, ne laisse aucun résidu, est non conducteur et non corrosif.

#### Qualité & propriétés

- Jet puissant
- Chaînes supportant des charges légères, fixations, verrous, outils, outils de jardinage, machines, mouvements, pédales, appareil de gym à domicile, rollers, patins, planches à roulettes
- Ne laisse aucun résidu
- Non conducteur et non corrosif

#### Données physiques & chimiques

- Base: Hydrocarbures aliphatiques
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Surfaces: Freins à disque, patin de frein (vélo)
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Pression de vapeur: 5500/20 bar
- Point d'inflammabilité: -12 °C
- Densité relative: 0,7 g/ml
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 200 ML

#### Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante.
- Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agiter l'aérosol.
- Pulvériser les pièces jusqu'à ce que la contamination ait disparu.
- Le nettoyant pour freins contaminé doit être considéré comme un déchet chimique.

#### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

#### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

#### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 17, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.